

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 15 MARS 2018

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 Janvier 2018.
2. Proposition de modification des dates de facturation de l'eau.
3. Proposition de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Pithiverais.
4. Proposition de vote des subventions aux associations.
5. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2018

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C. LOISEAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, M.DELARUE, K. LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.COLMAN par B TARRON, P.THAUREAUX DE LEVARE par S.BOUDIN, C.LORENTZ par G LEGRAND.

Secrétaire de séance : JC. BOUDIN

## DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de supprimer le point prévu sur le vote des subventions aux associations, et de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de contrat d'assurance pour le transport périscolaire.
- Proposition de gratification d'un stagiaire
- Proposition d'adoption de la redevance d'occupation du domaine public du réseau d'électricité.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Proposition de modification des dates de facturations de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le principe de facturation estimative du service de l'Eau a été arrêté par délibération le 22 octobre 2009. Actuellement, cette facturation estimative est basée sur 40 % de la consommation de l'année n-1 avec un minimum facturé de 40 m<sup>3</sup>.

Dans un souci de fonctionnalité et de respect du calendrier comptable, il est proposé de modifier les périodes de facturation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide qu'une facturation estimée sera établie en mars de chaque année, et que la facturation réelle sur relevé sera établie en septembre de chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

### **Proposition de convention de mise à disposition d'un agent d'animation à la CCDP**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de mettre à disposition un agent d'animation de la collectivité au profit de la CCDP, pour animer le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Il convient d'établir avec la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP), une convention de mise à disposition dudit agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de mise à disposition de l'agent d'animation auprès de la CCDP et les termes de la convention proposée.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir l'avis des sommes à payer par la CCDP, au prorata des heures réalisées, aides de l'Etat déduites, et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette opération.

### **Proposition de contrat d'Assurance Transport Périscolaire - ADATEEP 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat auprès de l'ADATEEP, et accepte le devis dont le montant s'élève à 135,19 € pour l'année 2018.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer les documents relatifs à cette adhésion.

### **Proposition de gratification à stagiaire**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une gratification à un stagiaire au vu des services rendus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder au stagiaire, une gratification de 60 € en compensation de ses 3 semaines de stage effectuées du 29 janvier au 17 février 2018 en Mairie.

### **Proposition d'adoption de la redevance d'occupation du domaine public du réseau d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une redevance annuelle est due à la Commune par les gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Le montant de la redevance est fixé par la Commune, en fonction de la population résultant du dernier recensement publié par l'INSEE. La population Chilleuroise étant désormais supérieure à 2000 habitants, le montant de cette redevance doit être modifié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la redevance pour occupation du domaine public communal à la SICAP, gestionnaire des réseaux d'électricité dès l'année 2018.
- de fixer le montant de la redevance pour 2018 au taux maximum prévu selon la règle de valorisation soit à 215 €.
- d'accepter le mécanisme d'indexation automatique compte tenu de l'index ingénierie,

## Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat de Pays confirmant la décision favorable du bureau du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays sur la demande de subvention du matériel alternatif. Le dossier a été transmis au Conseil Régional.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le dossier de demande de subvention DETR doit être examiné dans les prochaines semaines et a été déclaré complet.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Conseil départemental accusant réception des demandes de subventions portant sur :
  - l'aménagement du carrefour à feux tricolores au carrefour des RD5, 109 et 2152.
  - la création d'un plateau surélevé au carrefour de la RD5 et de la rue des Tirelles.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obtention de la subvention de 700 € attribuée pour le concert organisé par les Amis de l'Orgue en décembre 2017 à l'église par Ventcoulis.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de l'entrée Sud du bourg ont été repoussés de quelques semaines dans l'attente de l'autorisation de la DDT pour le passage de convois exceptionnels.
- Une boîte à livres, offerte par le LION'S CLUB, a été installée dans l'espace vert, derrière l'église, à proximité des bancs.
- Monsieur le Maire communique au Conseil un courrier de demande d'adhésion de la part de l'association des Communes aux noms burlesques. Vincent GOUEFFON s'est renseigné auprès d'une Commune déjà adhérente et précise l'intérêt d'adhérer à cette association. Le Conseil municipal accepte cette proposition.
- Le Comité des Fêtes organise son Assemblée Générale le vendredi 16 mars. Mickael DELARUE indique au Conseil les difficultés relatives à l'organisation de la prochaine Foire aux Chiens. Plusieurs conseillers et adjoints seront présents à l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 <sup>ème</sup> adjoint  Représenté par B.TARRON	Mme DENIAU Evelyne, 4 <sup>ème</sup> adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe  Représenté par S.BOUDIN
Mme DEGUIL Catherine	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline  Représentée par G.LEGRAND	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine